



Droit à la retraite de mon mari

Par **meerfruch**, le **09/01/2009** à **13:26**

mon mari est décédé le 27 décembre 2008 il est né le 26 juin 1950 et il était en longue maladie depuis quelques années, moi je suis en pré retraite et j'aurais 60 ans le 19 novembre 2009 j'aimerais savoir si à l'âge de la retraite de mon mari c'est à dire le 26 juin 2010 j'aurai le droit à la moitié de sa retraite sachant que la mienne sera de 1100 euros environs quels sont mes droits et que toucherais je à l'âge de sa retraite.rnmerci

Par **natacha**, le **04/03/2009** à **18:27**

Bonjour,rnrnVotre droit à pension de réversion peut-être examiné à compter du 01/01/2009 si à cette date vous avez 51 ans. rnrnLa retraite de réversion est soumise à conditions de ressources et le montant théorique à percevoir (54 % du montant de la retraite qu'aurait perçu votre époux) est partagé entre les épouses s'il y a eu plusieurs épouses et qu'elles sont non-décédées.rnrnJe vous invite à faire rapidement votre démarche auprès de différentes caisses de retraite (CNAV, ARRCO, AGIRC).rnrnSi vous n'avez pas l'âge de la pension de réversion vous pouvez éventuellement percevoir l'allocation veuvage. Voir avec votre caisse de retraite.rnrnBonne journée.